

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIONNET Joël, Maire.

Sont présents : Mesdames Gaëlle HERMABESSIERE, Anne-Sophie MEUNIER, Karen ROMANZINI, Laurine PILLOD, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Benoit GARDAVAUD, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Loïc BARTHET.

Absente Excusée : Madame Ludivine LAURENT.

Secrétaire de séance : Madame Gaëlle HERMABESSIERE.

1/ Approbation du compte-rendu du 30 Mars 2026

Le Procès-verbal du 30 Mars 2026 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Délégation cimetière du conseil au Maire

Afin de faciliter la gestion du cimetière et ainsi éviter une délibération du conseil à chaque opération, il est souhaitable que le conseil délègue au Maire, les missions suivantes :
Prononcer la délivrance, la reprise administrative et matérielle et les rétrocessions des concessions dans le cimetière ;

Décider de l'aliénation ou du rachat de gré à gré de biens mobiliers funéraire jusqu'à 4 600 euros ;

Réaliser une ligne de trésorerie sur la base du montant maximum de 4600 € autorisé par le conseil municipal pour l'éventualité de rachat de concession et/ou d'équipement funéraire de type monument et/ou caveau, libre de toutes inhumation et selon le besoin communal ;

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des personnes présentes cette délégation.

En contrepartie, le Maire s'engage à rendre compte au conseil des décisions prises sous couvert de cette délégation.

3/ Désignation représentant AGEDI (Agence de Gestion et Développement Informatique)

AGEDI conçoit et développe des solutions logicielles dédiées aux collectivités territoriales. Notre commune adhère à ce syndicat mixte et bénéficie du logiciel PROXIMA.SIG (système d'information géographique incluant le cadastre).

Le conseil municipal désigne Monsieur VIONNET Joël, Maire, comme représentant titulaire et Monsieur CHAPUIS Philippe, 1^{er} Adjoint comme représentant suppléant de notre commune auprès d'AGEDI.

4/Commission Communale Impôts Direct (CCID)

L'article 1650 du CGI prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.). La CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires. Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal, soit 24.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Son rôle est consultatif. Elle participe à l'établissement de la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens, à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties et formule des avis sur des réclamations.

On nous demande 24 noms, ceci est assez difficile à trouver malgré qu'il n'y ait qu'une seule réunion par an.

Certaines personnes qui faisaient parties de la précédente commission, sont d'accord de continuer mais il est difficile de trouver 24 administrés intéressés. Après divers contacts, nous arrivons à un nombre de 18.

C'est la direction des impôts qui nommera les titulaires et les suppléants.

Le conseil municipal approuve la liste proposée à l'unanimité par Mr le Maire.

5/ Questions diverses

Vitrage de protection des vitraux de l'église

À la suite d'un épisode de grêle, les vitrages de protection des vitraux de l'église situés coté Fourcatier ont été endommagé. Leur remplacement est pris en charge par l'assurance de notre commune. L'entreprise initialement mandaté pour ces travaux a déposé le bilan. Les travaux seront finalement réalisé prochainement par l'entreprise Miroiterie Freyre aux Granges-Narboz.

Réparation de l'horloge de l'église

Le support en bois du cadran est très dégradé et entraîne l'ébranlement des pièces émaillées (quelques chiffres chancèlent). L'entreprise Prêtre, en charge de l'entretien courant de l'horloge, va réaliser les travaux de réparation nécessaire, à savoir le démontage du cadran, la réparation en atelier du support en bois, la fixation des pièces émaillées et le remontage sur place. Le montant des travaux s'élève à 3'057 euros TTC. Ce montant sera pris en charge à 50 % par notre commune à 25 % par la commune du Touillon-et-Loutelet et 25 % par la commune de Fourcatier selon les accords de répartition des charges paroissiales.

Clôture du budget cimetière

Ce budget n'ayant pas d'intérêt pour la commune et à la suite de notre demande, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), a accepté que celui-ci soit clôturé à la fin 2026.

Panne de deux candélabres à la rue du Bourbouillon

Après prospection de la panne avec le SIEL, il semble que la continuité du réseau électrique a été rompu en sous-sol entre ces 2 candélabres. Le SIEL conseille de poser un nouveau tube et de tirer un nouveau câble électrique. La distance entre les 2 appareils est de 40 mètres linéaires. Une offre de prix pour les travaux de fouille est attendu de la part de l'entreprise Boucard. D'autre part, le SIEL facturera le coût des travaux d'électrification.

La cause de cette panne n'a pas pu être identifié pour le moment. Le suivi des travaux de fouille permettra peut-être de le faire.

Avant la validation des offres, une dernière tentative de repérage de la discontinuité sera effectuée par passage de caméra pour éventuellement circonscrire l'intervention, plutôt que de réaliser une fouille sur les 40 mètres linéaires.

Etat des lieux de l'appartement de l'école

L'un des appartements de l'école vient d'être libéré par le locataire. A la suite de l'état des lieux mené par Messieurs VIONNET Joël et GARDAVAUD Benoit, il apparait que le logement est dans un bon état général. Seuls des menus travaux devront être réalisés avant la remise en location : remplacement d'un crochet de volet, réparation d'un va-et-vient, un mur à repeindre...

La remise en location rapide est questionnée car ce logement pourrait être utilisé transitoirement pour accueillir l'atelier de décoration du Comice qui occupe actuellement la ferme Billet dont les travaux pourrait éventuellement débiter avant le comice.

Plusieurs membres du conseil municipal visiteront cet appartement le samedi 9 mai pour statuer sur les travaux à entreprendre.

Fuite d'eau au niveau du couvert d'entrée des appartements de l'école

Une fuite d'eau est observée au niveau du couvert d'entrée des appartements de l'école (entre l'ancienne construction et son extension). La recherche de cette fuite et sa résolution doivent être lancés avant la fin de la garantie décennale.

Réflexion sur une salle communautaire

La ferme Billet accueille l'atelier du comice qui offre un lieu de rencontre et d'échange apprécié. Nous observons que cette dynamique sociale s'est prolongée au-delà de l'objectif comice. L'atelier de décoration s'est réuni régulièrement pour réaliser des décorations sur le thème de Noël et du printemps. Dans l'hypothèse de la transformation de la ferme Billet pour créer des logements et assurer un revenu complémentaire à la commune, l'atelier décoration n'aurait plus de lieu pour se réunir.

Des réflexions devront être mené par la municipalité au sujet de la mise à disposition d'une salle communautaire pour les besoins associatifs et de la population.

Cérémonie de commémoration du 8 mai

Cette année la cérémonie de commémoration du 8 mai se déroulera à St-Antoine. Elle débutera à 19h par la cérémonie elle-même et se poursuivra par un vin d'honneur servi à la salle des fêtes.

Fleurissement

La commande des fleurs annuelles sera réalisée très prochainement. Ces plantes seront mises en place dans les bacs et suspendus au niveau des fontaines. Les quantités de la commande sont révisées en fonction des décorations existantes et projetées au niveau de la fontaine de la mairie.

Fête des mères

Dans la continuité de la proposition de l'année passée, un bulletin sera transmis aux mères leur offrant 2 choix : un gâteau à récupérer en mairie le samedi 30 mai ou un repas au restaurant le 5 juin au soir.

Un mail de rappel sera envoyé aux personnes concernées un jour avant la distribution des gâteaux.

Renouvellement des référents Ambroisie

Messieurs CHAPUIS Philippe et GARDAVAUD Benoît sont les référents Ambroisie pour notre commune.

Le référent a un rôle de médiation dans la lutte contre l'ambroisie : repérer les zones colonisées et alerter les personnes concernées à agir, orchestrer la lutte sur le territoire communal, contribuer, sous l'autorité du maire, au respect de la réglementation en vigueur et communiquer et faire remonter l'information en cas de difficultés.

Doléance concernant le plateau surélevé de la rue de Salins au niveau de l'école

La commune a reçu une doléance de la part d'un automobiliste concernant le plateau surélevé de la rue de Salins au niveau de l'école. Ce dernier affirme avoir abimé sa voiture en passant sur ce plateau et réclame la prise en charge des frais de réparation de son véhicule par la commune. Pour l'heure, rien ne permettant de certifier que les dégâts ont bien eu lieu sur ce plateau, que la conduite du requérant était adaptée, la responsabilité de la commune ne peut être engagée sur ces seuls éléments.

Toutefois, afin de consolider sa position, la commune contactera son assurance.

Mise à la norme du plateau surélevé de la rue de Salins au niveau de l'école

Le plateau surélevé de la rue de Salins au niveau de l'école ne répond plus à la norme (dénivellation maximale de 10 cm). Un tassement localisé de la chaussée est observable au niveau de la grille d'écoulement (coté carrefour avec la rue de la fontaine). Des travaux de mise à la norme doivent être envisagés.

Fermeture à la circulation du chemin de Beaumont

Avec la déviation routière en place actuellement (en relation avec les travaux de la N57), la circulation s'est très largement densifiée dans notre village et les incivilités routières se sont multipliées. Les billots de bois qui fermaient le chemin de Beaumont ont été repoussés au bord de la route, rendant à nouveau la circulation possible sur ce chemin. Rappelons que ce chemin n'est pas adapté à la circulation courante, son état est déjà dégradé et il est emprunté par de nombreux promeneurs à pied ou à vélo.

Des éléments béton plus lourds que les billots de bois seront mis en place pour fermer à nouveau ce chemin. Un nouveau panneau d'interdiction devra également être implanté pour remplacer le précédent qui a été dérobé.

Dégradation de l'un des ponts du chemin de Beaumont

Le chemin de Beaumont enjambe plusieurs petits ponts en pierre de taille sous lesquels s'écoule des ruisselets. Ces petits ouvrages témoignent du tracé de la route historique qui empruntait autrefois le chemin de Beaumont. L'un des ponts est dégradé. Des pierres se détachent. La structure de cet ouvrage devient vulnérable. Des travaux de remise en état doivent être envisagés par la municipalité. Au préalable, la situation foncière de cet ouvrage doit être vérifiée.

Mise à niveau des installations informatiques

L'agence départementale d'appui du territoire (ADAT) a adressé un devis à la commune concernant la mise à niveau informatique et propose plusieurs interventions. A la suite de l'analyse de ce devis et la vérification du parc informatique par Monsieur LAITHIER Vincent, seul la mise en place d'un nouvel antivirus plus performant est nécessaire.

Le processus de sauvegarde, le nom de domaine, les applications Microsoft sont à jour et satisfaisants et ne suscitent donc pas d'amélioration. Le coffre-fort pour les mots de passe n'est pas retenu.

Monsieur LAITHIER Vincent prendra contact avec le prestataire informatique de la commune pour l'installation d'un nouvel antivirus.

Participation aux commissions de la communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD)

Les différentes commissions de la CCLMHD sont ouvertes à tous les élus qui souhaitent y participer. La représentation de notre commune à ces commissions est attribuée comme suit.

- Commission Economie, Tourisme, Communication : Madame Anne-Sophie MEUNIER

- Commission Eau et Assainissement : Monsieur Philippe CHAPUIS (Eau), Monsieur Joël VIONNET (Ass.)
- Commission Education, Enfance, Jeunesse, Culture et Associations : Madame Gaëlle HERMABESSIERE
- Commission Déchets : Monsieur Benoit GARDAVAUD
- Commission Services aux communes, Finance, Mutualisation, Services à la population : Monsieur Philippe CHAPUIS
- Commission APN, Sports, Activités Nordiques et Randonnées : Monsieur Loïc BARTHET
- Commission Patrimoine : Monsieur Jean-François PERROT
- Commission Aménagement du territoire et Mobilité : Monsieur Vincent LAITHIER,
- Commission Environnement, Développement durable, Agriculture, Parc National Régional du Haut-Jura (PNRHJ) : Madame Laurine PILLOD
- Conseil d'exploitation de la Régie eau : Monsieur Philippe CHAPUIS

Commission municipale Bois

La prochaine commission bois est agendée le 7 mai à 20h.

Pour information, une coupe de 962 mètres-cubes a été réalisée à la Coquille. 142 mètres-cubes de cette coupe partiront en trituration. Les branches laissées au sol seront rassemblées par l'entreprise Boucard afin de laisser le site propre et dégager le sol pour que la végétation puisse s'y installer.

Les ruines proches du Fort

Rappelons quelques éléments concernant ces ruines :

- Les ruines se situent sur une parcelle communale louée au syndicat pastoral.
- Les ruines se situent en dehors de la carte communale.
- Leur état est préoccupant d'un point de vue sécurité du public.
- Les ruines entretiennent une relation spatiale et historique étroite avec le Fort.

Un particulier, Monsieur PANIER Jean-Luc, originaire de Censeau et travaillant à Dôle, a adressé par courrier une demande préalable pour la mise sur pied d'un projet de rénovation des ruines. Il propose de développer un point de vente de produits locaux et un local de restauration pour les collaborateurs de Marcel Petite travaillant au Fort. Il imagine un projet en partenariat avec la société Marcel Petite.

D'autre part, Monsieur FRIEH Laurent, directeur de la société Marcel Petite a été reçu en entretien par Madame HERMABESSIERE Gaëlle, Messieurs VIONNET Joël et GARDAVAUD Benoit. A cette occasion, Monsieur FRIEH Laurent a souligné le potentiel de ses ruines pour la société Marcel Petite qui avait déjà esquissé un rapide projet de rénovation en 2023. La poursuite de ce projet n'est pas une priorité pour Marcel Petite actuellement qui est engagé dans d'importants projets à Frasne et au Larmont (Fort Catinat). Toutefois, Monsieur Laurent FRIEH explorera à nouveau ce sujet avec les instances dirigeantes de la société Marcel Petite et il recontactera la commune après cela.

Concernant la demande préalable de Monsieur PANIER Jean-Luc, le conseil municipal s'accorde à ne pas donner suite à sa proposition. Un courrier lui sera envoyé pour l'en informer.

Réunion du conseil municipal le 5 juin

Dans le cadre des élections sénatoriales, le conseil municipal doit se réunir le 5 juin pour désigner les délégués titulaires et suppléants pour ces élections.

Courrier de Madame GENEVARD Annie, ministre de l'Agriculture

Faisant suite à notre demande de dérogation concernant la vaccination préventive des éleveurs en zone indemne (Métabief, Fourcatier, Touillon-et-Loutelet et Jougne) qui aurait permis leur participation au Comice agricole,

Madame GENEVARD Annie, ministre de l'Agriculture, confirme l'interdiction de vaccination préventive et nous rappelle la réglementation en cours concernant la DNC.

Fermeture temporaire de la rue du Vezenay

A la demande d'un administré, le conseil municipal s'interroge sur la fermeture temporaire de la rue du Vezenay.

Avec la déviation routière actuelle, certains automobilistes empruntent la rue du Vezenay pour éviter l'encolonnement du giratoire. Ils poursuivent leur chemin sur la rue du Village.

Etant donné les gênes occasionnées par ce trafic de transit dans le village et étant donné que la rue du Vezenay n'est pas adaptée à cette charge de trafic, le conseil municipal s'accorde à fermer temporairement cette rue exceptée pour les riverains et les ayants droits et ceci pour toute la durée de la déviation routière liée aux travaux de la N57.

Un arrêté municipal de voirie sera rédigé et un panneau posé.

Montée des génisses à la Coquille

Le syndicat pastoral a informé la commune que la montée des génisses se déroulera le samedi 23 mai.

Remerciement de l'école intercommunale du Mont d'Or

Lors du conseil d'école, les enseignants ont tenu à remercier les communes pour leur soutien financier dans le cadre des sorties ski.

Mise en place d'une boîte à idées

A la suite du renouvellement du conseil municipal, un conseiller suggère que l'on remette en place une boîte à idée pour les habitants. La commission communication va se charger de l'organisation de celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.